

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 27 avril 2009**

CP 09/04-26

**INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL DANS LE DOMAINE  
ECONOMIQUE  
POLITIQUE « AVENIR ENTREPRISE »  
AIDE A L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS  
INDUSTRIELS DE PRODUCTION  
JCB Sérigraphie, Pro Empties, Sem Automation**

---

Conformément à la délibération du Conseil Général adoptée lors de la DM2 du 16 novembre 2007, le Département peut apporter une aide financière directe aux entreprises dans leurs phases d'implantation, de développement ou de reprise, pour des projets qui englobent à la fois l'investissement immobilier, l'achat de matériel de production et les études associées à des programmes de recherche et développement.

Cette politique Avenir Entreprise repose donc sur trois aides (immobilier, mobilier, immatériel) qui sont mises en oeuvre concomitamment ou non en fonction du contenu du projet présenté par l'entreprise, des dépenses éligibles et, bien sûr, du nombre d'emplois maintenus ou créés.

En ce qui concerne les opérations subventionnables, le principe est d'accorder les aides départementales aux projets de développement prévus par les entreprises pour les trois années à venir. Dans ce cadre l'aide apportée par le Département vise à répondre globalement à l'ensemble des besoins définis par l'entreprise.

En matière de développement économique le dispositif « Avenir Entreprise » permet d'apporter des subventions tant aux acteurs privés, tels que les entreprises qui souhaitent réaliser un projet global d'investissement et exercent leur activité dans la production de biens ou de services, sous réserve que ces services concourent à l'amélioration de la production des entreprises industrielles, qu'aux acteurs publics, tels que les collectivités locales lorsqu'elles sont mandatées par des entreprises pour lesquelles elles réalisent des investissements immobiliers.

Je vous précise qu'à mi-parcours de la période de 3 ans, la Région et le Département ont prévu de rencontrer l'entreprise afin de réajuster éventuellement le programme en cours et les aides accordées.

Le taux de participation ainsi que le montant maximum de l'aide du Département sont fixés au cas par cas, en fonction des investissements à réaliser et des participations des autres collectivités, dans le respect des taux maximum d'aides cumulés autorisés par le nouveau règlement A.F.R. 2009 (aides à finalités régionales) approuvé par la Commission Européenne à savoir :

<b>Taille des Entreprises</b>	<b>Taux maximum d'aides</b>
Grandes entreprises (plus de 250 salariés)	0,00% ou règle de minimis (dans la limite de 500 000 € sur 3 ans)
Moyennes entreprises (de 50 à 250 salariés)	10%
Petites entreprises (moins de 50 salariés)	20%

Ainsi, c'est depuis le 1er janvier 2008, que ces nouvelles aides départementales intitulées « Avenir Entreprise » se sont substituées au régime du F.D.I.E. (Fonds Départemental d'Intervention Economique) que vous connaissiez.

## **I. MODALITES D'OCTROI DES 3 AIDES ISSUES DU DISPOSITIF AVENIR ENTREPRISE**

### **1. Investissements immobiliers :**

La subvention départementale pour l'acquisition, la construction ou l'aménagement de bâtiments est accordée selon un taux fixé au cas par cas par le comité « Avenir Entreprise ». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage A.F.R. Calculée sur le montant HT de la dépense éligible cette subvention est plafonnée à 100 000 euros sur une période de trois exercices fiscaux.

### **2. Acquisition d'équipements industriels de production :**

La subvention départementale pour l'achat d'équipements industriels de production en relation directe avec l'activité de l'entreprise est accordée selon un taux fixé au cas par cas par le comité « Avenir Entreprise ». Ce taux ne peut toutefois excéder les limites d'aides aux entreprises fixées dans le cadre du zonage A.F.R. Calculée sur le montant HT de la dépense éligible, cette aide est :

- limitée à 1/3 de la subvention possible totale,
- plafonnée à 25 000 € par programme d'investissement présenté.

### **3. Investissements immatériels**

La subvention départementale pour :

- les études pré-opérationnelles de faisabilité technique ou commerciale,
- les audits, diagnostics ou autres types d'études de positionnement,
- les programmes de Recherche et Développement pour la mise au point de nouvelles techniques ou produits, est accordée au taux de 20% maximum.

Calculée sur le montant HT de la dépense éligible, l'aide est plafonnée à 10 000 € par opération.

Dans le cadre des dispositions précitées, le comité technique « Avenir Entreprise », réuni le jeudi 6 novembre 2008, a déterminé les projets éligibles aux aides à l'acquisition de matériel de production susvisées, projets que je vous soumetts ci après :

## **II. PROPOSITIONS D'AIDES POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENT INDUSTRIEL DE PRODUCTION**

### **JCB SERIGRAPHIE**

Cette entreprise, située dans la zone d'activités de Negrepelisse emploie aujourd'hui 7 salariés sous la direction de Messieurs Samy et Herraiz.

JCB dispose d'un grand savoir-faire qui lui permet des applications « sans limites ». L'entreprise peut imprimer avec des encres mates, brillantes, fluorescentes sur pratiquement n'importe quel support papier, carton, PVC, bois, liège sur des supports par ailleurs de toutes tailles, de toutes formes, plats, cylindriques, coniques, ovalisés...

### **LE PROJET GLOBAL SUR 3 ANS**

Les clients sont aujourd'hui exigeants en terme de qualité mais aussi au niveau de la réactivité. L'objectif est donc d'améliorer significativement la capacité de production pour pouvoir satisfaire à l'augmentation des commandes de l'entreprise.

En conséquence, l'entreprise a décidé de conforter sa stratégie de développement en réalisant d'importants investissements de modernisation :

**acquisition d'une machine à projection directe** : cette machine présente de nombreux avantages et notamment le fait qu'il n'y ait plus aucune transformation due à un encodage/décodage spatial qui pouvait modifier les formes et images. Cet équipement permettra également de répondre plus rapidement au client qui impose des délais de livraisons de plus en plus courts.

Cette gravure directe sur l'écran supprimera les films et évitera ce type de déchets difficilement recyclables.

**acquisition d'une machine à induction de cadres** : cet équipement permet une automatisation de l'induction sur l'ensemble de l'écran, une réduction de la pénibilité du travail et une amélioration de la qualité du rendu couleur car l'encre est étalée de manière plus homogène.

**acquisition d'une machine à imprimer** qui permettra d'augmenter fortement la cadence d'impression et donc de répondre à une demande client avec des délais de réponse de plus en plus courts.

**un filtre** va être acquis pour le laveur existant afin d'optimiser la qualité des rejets.

En outre, l'entreprise pourra s'appuyer sur sa démarche « Imprim'Vert » pour poursuivre sa mutation et continuer à accroître sa pénétration sur le marché économique.

En effet, les démarches sécurité et développement durable garantissent, pour le client, une prise en compte des aspects sociaux et environnementaux et constituent une politique commerciale forte pour JCB SERIGRAPHIE.

### LE COÛT DE L'OPÉRATION

Investissements à réaliser	Coût HT
Immobilier	27 311 €
Matériel	395 580 €
<b>TOTAL</b>	<b>422 891 €</b>

### CALCUL DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Nature des investissements programmés sur 3 ans	Coût HT des investissements	Dépense éligible retenue Conseil Général	Montant de subvention proposée	commentaires
Investissement immobilier (pour mémoire)	27 311 €	27 311 €	0 €	Investissement retenu au titre de la subvention régionale
<b>Investissement matériel</b>	<b>395 580 €</b>	<b>395 580 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>395 580 € x 30% /3 = 39 558 € plafonné à 25 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>422 891 €</b>	<b>422 891 €</b>	<b>25 000 €</b>	

### LE PLAN DE FINANCEMENT

La Région a prévu d'accorder à ce projet une subvention globale de 78 200 €.

Le financement s'établirait comme suit (proposition de subvention)

FINANCEUR DU PROJET	MONTANT
Conseil Général (matériel)	25 000 €
Conseil Régional	78 200 €
Autofinancement (fonds propres, crédit)	319 691 €
<b>TOTAL</b>	<b>422 891 €</b>

## **AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE**

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- le savoir faire de l'entreprise JCB Sérigraphie,
- les objectifs poursuivis en terme de stratégie de développement,
- l'importance accordée par cette entreprise au respect de l'environnement,

a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de **25 000 €** pour les investissements matériels de l'entreprise JCB Sérigraphie pour un programme d'investissement de 3 ans.

## **PRO EMPTIES**

La société Pro-Empties, située à Bourret est spécialisée dans l'achat vente de cartouches d'encre usagées et la production de cartouches remanufacturées.

La capacité de production mensuelle de l'unité de production de BOURRET est de l'ordre de 15 000 cartouches.

Le réemploi de cartouches consiste essentiellement à prolonger la durée de vie de la cartouche dans le même usage. Il induit de ce fait, une réduction de la quantité de déchets produits et contribue à la préservation de l'environnement.

En matière de gestion des produits en fin de vie, c'est l'approche la plus conforme aux objectifs d'économies de ressources. Elle contribue efficacement à la protection de la planète et constitue la solution la plus adaptée pour un développement durable.

## **LE PROJET SUR 3 ANS**

L'enjeu des 5 prochaines années est de développer l'activité de production du site de BOURRET et d'y ajouter les activités de conditionnement et de logistique clients.

Les freins à cet objectif sont constitués notamment par l'obsolescence du matériel. Aussi la société a décidé d'investir dans une nouvelle trémie qui viendra compléter les deux trémies déjà en exploitation.

Dans un premier temps, l'entreprise sollicite l'aide du Département pour l'acquisition d'une remplisseuse volumétrique.

## **LE COÛT DE L'OPÉRATION**

<b>Investissements à réaliser</b>	<b>Coût HT des investissements</b>
Matériel	40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>

## CALCUL DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Nature des investissements programmés sur 3 ans	Coût HT des investissements	Dépense éligible retenue Conseil Général	Montant de subvention proposée	commentaires
Investissement matériel	40 000 €	40 000 €	2 000 €	(40 000 € x 15%) /3 = 2 000 €

### PLAN DE FINANCEMENT

Le dossier n'a pas été retenu par les services de la Région compte tenu que l'investissement est inférieur à 100 000 €.

Le financement s'établirait comme suit :

FINANCEUR DU PROJET	MONTANT
Conseil Général	2 000 €
Autofinancement (fonds propres, crédit)	38 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>

### AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- l'importance de cette entreprise dans le bassin de vie de Bourret,
- l'activité de l'entreprise et son intérêt dans le respect de l'environnement,

a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de **2 000 €** pour les investissements matériels à la société Pro Empties de Bourret.

### SEM AUTOMATION

La société SEM AUTOMATION implantée à Caussade a été créée en 1977 par Francis CAMINEL. En 2006, Philippe FISCHER a racheté la société et depuis cette date, son objectif est de définir une stratégie d'évolution durable qui pérennise la société.

Les savoir-faire de SEM AUTOMATION se situent dans la mécanique : usinage (tournage, fraisage), tôlerie, chaudronnerie etc.

Elle a parallèlement développé son savoir-faire dans les domaines de l'automatisme et du bureau d'études ce qui lui a permis de devenir constructeur de machines spéciales et sur catalogue (machines pour la filière bois).

Aujourd'hui SEM AUTOMATION peut effectuer des activités de sous traitance dans les domaines de la mécanique et des automatismes ainsi que de la formation et de la télémaintenance liées à ces fabrications afin de compléter son activité.

Les activités de SEM AUTOMATION peuvent être classées en trois branches :

- SEM INDUSTRIE qui réalise 98 % du chiffre d'affaires en fabrication de machines et sous traitance industrielle,
- SEM TECHNOLOGIES qui réalise 1 % du chiffre d'affaires en études d'amélioration de machines existantes, automatisation de machines, conception et développement de machines spécifiques automatisées, mise à jour électronique et informatique.
- SEM SERVICES qui réalise actuellement 1 % du chiffre d'affaires en négoce de petites machines et matériels annexes, télémaintenance, formation, location de matériels annexes, services financiers.

L'ensemble de ces compétences constitue la base du développement futur de la société.

### **LE PROJET GLOBAL SUR 3 ANS**

L'objectif du programme et au-delà la stratégie de l'entreprise pour les années à venir visent à lui permettre d'atteindre un chiffre d'affaires annuel de 5 à 6 M€.

Cette taille critique lui permettra de mieux s'implanter sur ses marchés internationaux.

L'objectif est de faire fortement progresser les activités de SEM TECHNOLOGIES et de SEM SERVICES en les amenant à égalité de chiffre d'affaires avec les activités industrielles traditionnelles de la société.

La société a déjà depuis son rachat investi dans cette perspective.

Le programme d'investissements en matériel qui vient d'être engagé consiste à :

- accroître la capacité d'usinage pour réduire coûts et délais,
- accélérer le développement à l'international,
- travailler en partenariat avec SODEME afin de proposer des solutions aux clients dans les domaines de l'emballage et des activités scierie.

Le montant de l'investissement en matériel envisagé par la société est évalué à 457 000 € HT réparti de la façon suivante :

- un banc de perçage Flott qui permettra un travail en « automatique » avec une plus grande précision d'où une diminution des pertes en matières premières et ainsi moins de déchets. Le mode de perçage actuel, effectué de façon manuelle prend également plus de temps, un gain de rentabilité est donc attendu,

- un tour Optimab 550 qui permet de combiner les fonctions d'une fraiseuse et d'un tour en un seul équipement plus performant permettant ainsi une augmentation de la capacité de production par un usinage des pièces sur 5 axes,

- une fraiseuse FS3 CME pour un usinage des pièces sur banc fixe,
- du matériel informatique associé à un logiciel de dessin Pro-Engineer qui impliquera la création d'un nouveau poste de travail,
- divers matériels de stockage pour un rangement optimum des matières premières, des produits finis ou en cours de fabrication ainsi qu'un transpalette performant à commande assistées pour remplacer l'existant en « fin de vie »

### LE COÛT DE L'OPÉRATION

Nature des investissements programmés à réaliser sur 3 ans	Coût HT des investissements
Immobilier	1 218 000 €
Matériel de production	457 000 €
Immatériel	287 810 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 962 810 €</b>

### CALCUL DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

	Investissement prévu	Dépense éligible Conseil Général 82	Montant de subvention proposée	commentaires
Investissement en matériel de production	457 000 €	443 000 €	25 000,00 €	443 000 x 30% /3 = 44 300 € plafonné à 25 000 €
Investissement immatériel (pour mémoire)	287 810,00 €	15 000 €	3 000 €	15 000 € x 20% = 3000 €
<b>TOTAL</b>	<b>744 810,00 €</b>	<b>458 000 €</b>	<b>28 000 €</b>	

A noter que l'investissement en matière immobilière, d'un montant de 1 218 000 €, n'est pas retenu au titre de la politique « Avenir Entreprise » du Conseil Général, le projet étant porté par une Société Civile Immobilière.

## LE PLAN DE FINANCEMENT

Dans ce cadre le financement s'établirait comme suit

FINANCEUR DU PROJET	MONTANT
Conseil Général matériel	25 000 €
Conseil Général immatériel (pour mémoire)	3 000 €
Conseil Régional	70 000 €
Autofinancement (fonds propres, crédit)	1 864 810 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 962 810 €</b>

## AVIS DU COMITÉ AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » considérant :

- que ce projet va permettre de conforter l'emploi,
- l'importance du programme par rapport aux capacités financières de l'entreprise,
- le savoir faire et les compétences diverses de l'entreprise.

a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de **25 000 €** à la société SEM AUTOMATION pour l'équipement matériel de production inclus dans le programme d'investissement de 3 ans.

\* \* \*

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur :

L'article 20426 sous-fonction 93 pour l'aide aux investissements en matériel

Autorisation de programme 2009	<b>150 000 €</b>
Engagement 2009	<b>0 €</b>
Engagement à la commission permanente de ce jour	<b>52 000 €</b>
Disponible	<b>98 000 €</b>

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du Comité technique « avenir Entreprise » réuni le 6 novembre 2008,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes :

- 25 000 € à la société JCB Sérigraphie pour des investissements matériels (acquisition d'une machine à induction de cadres, d'une machine à imprimer et d'un filtre) pour un programme d'investissement de 3 ans ;
- 2 000 € à la société Pro Empties pour un investissement matériel (acquisition d'une remplisseuse volumétrique) ;
- 25 000 € à la société Sem Automatique pour l'équipement matériel de production inclus dans le programme d'investissement de 3 ans ;

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20426, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,